

À CONSERVER (PRÉCIEUSEMENT)

SITE DU MÉRÉVILLOIS

(Musique & Danse)

Rue Jules Ferry 91660 Le Mérévillois
conservatoire.mereville@caese.fr
01 64 95 12 20

Flachez moi



SITE D'ÉTAMPES

(Musique & Arts plastiques)

19 bis rue Louis Moreau 91150 Étampes
conservatoire.etampes@caese.fr
ecole.artsplastiques@caese.fr
01 64 59 26 76



PRENEZ DATE RENTRÉE 2025-2026

DIMANCHE 15 JUIN 2025	Date limite des réinscriptions
SAMEDI 28 JUIN 2025	Fin des cours de l'année 2024 / 2025
LUNDI 30 JUIN 2025	Date limite d'inscription pour les nouveaux élèves
VENREDI 11 JUILLET (SOIR) AU MERCREDI 27 AOÛT (MATIN)	Vacances d'été : fermeture au public de l'administration
ENTRE LE LUNDI 8 ET LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion des jours, horaires de cours attribués pour la Formation musicale (UV2) et la Pratique collective (UV3).• Prise de contact professeurs / parents afin de fixer l'horaire du Cours d'instrument (UV1). Réunion d'informations et de rentrée avec les élèves et parents
LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025	Reprise de l'ensemble des cours.
DU JEUDI 14 AU DIMANCHE 17 MAI 2026	Pont de l'Ascension, pas de cours
SAMEDI 4 JUILLET 2026	Fin des cours de l'année 2025/2026

LE PORTAIL FAMILLE C'EST FANTASTIQUE !

Dès votre inscription auprès du Pôle des enseignements artistiques, vous recevrez un mail précisant vos codes d'accès au **Portail Famille**.

GRÂCE À SON ESPACE SÉCURISÉ ET PERSONNALISÉ LE PORTAIL FAMILLE PERMET DE :

- Gérer mes coordonnées personnelles (à bien conserver à jour)
- Accéder à mes factures trimestrielles
- Effectuer mes paiements en ligne

JE CALCULE MON TARIF GRÂCE AU SIMULATEUR



Un jeu d'enfant

en ligne sur la page d'accueil du site internet de la CAESE www.caese.fr

Nos tarifs sont basés sur le principe du « taux d'effort » appliqué au quotient familial. Ce mode de calcul traduit la volonté d'une tarification plus juste, adaptée aux ressources et à la composition familiale des foyers. Le simulateur vous indique automatiquement le tarif auquel vous avez droit*.

Pour cela, téléchargez le document Excel qui vous est proposé et renseignez :



Vos revenus annuels à N-1 (indiqués sur votre avis d'imposition), et AVANT abattements fiscaux et déductions.

Pensez à additionner toutes vos ressources : au-delà des salaires et assimilés, il convient de prendre en compte les pensions alimentaires reçues, les revenus de location (par exemple), les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie... Si vous êtes allocataire de la CAF, c'est ce même montant qui est utilisé pour calculer le quotient familial.



J'indique le nombre de personnes / enfants à charge.



Si je relève de cette situation, je précise le nombre d'enfants bénéficiaires porteurs d'un handicap



Retrouvez tous nos concerts et manifestations gratuites sur le site www.caese.fr, onglet VOTRE AGGLO - L'agenda du territoire

* Le simulateur détermine, à titre indicatif, le montant qui vous sera facturé. Le montant exact sera calculé chaque année au titre de l'année civile, sur la base des éléments issus de la CAF à l'aide de votre numéro d'allocataire ou sur la base de votre avis d'imposition.